

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Membres votants : 29

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 20 septembre 2023. Publication de la convocation le : 21 septembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Martine SCUILLER a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 03 OCT. 2023

Délibération n° 2023-100 : Information modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

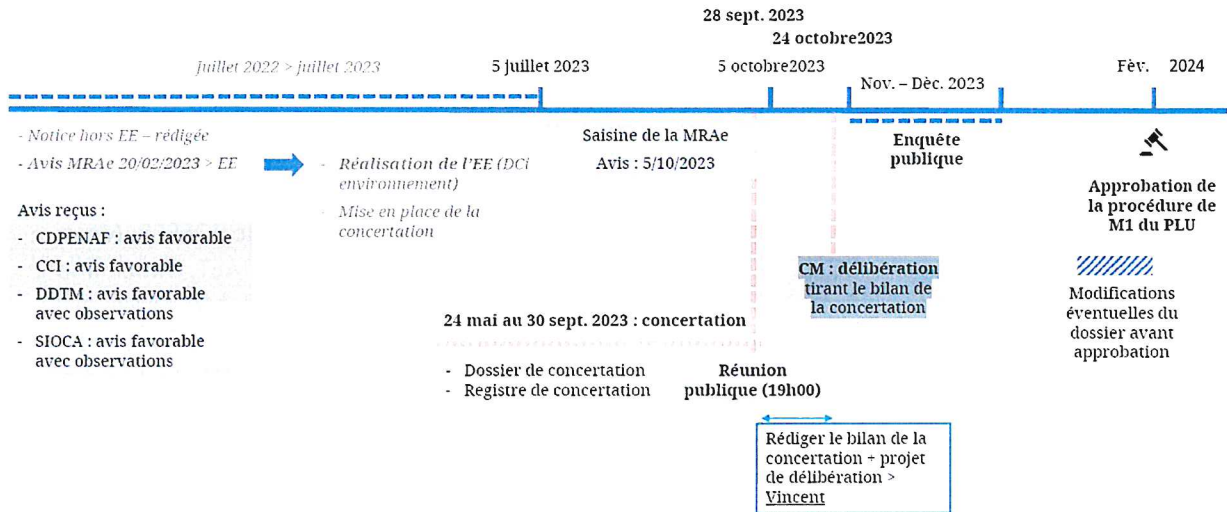
Rapporteur : Véronique MADEC

Le calendrier prévisionnel a été mis à jour suite à la demande de réalisation d'une évaluation environnementale par l'autorité environnementale :

- Fin avril : Début de l'évaluation environnementale
- Conseil municipal du 23 mai 2023 : 2 délibérations :
 - o Délibération n° 2023-058 : Plan Local d'Urbanisme : réalisation d'une évaluation environnementale pour la procédure de droit commun n°1 du PLU d'Audierne
 - o Délibération n° 2023-059 : Plan Local d'Urbanisme – définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable dans le cadre de la modification de droit commun n°1 du PLU de la Commune d'Audierne
- Fin juin : fin de l'évaluation environnementale
- Début juillet : consultation de la MRAE
- Début octobre : retour de la MRAE
- Réunion publique le 28 septembre 2023 à 19h00, salle de l'Inscription Maritime
- Octobre : Mémoire en réponse de la commune suite aux remarques formulées par la MRAE

- 24 octobre : Conseil municipal extraordinaire afin de tirer le bilan de la concertation qui comprend la réunion publique
- Novembre : enquête publique
- Début 2024 : Approbation

Le schéma ci-dessous synthétise le rétro-planning prévisionnel :



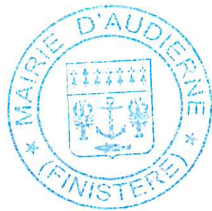
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte de l'information sur le calendrier de la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS